

Création de deux équipes mobiles dédiée aux personnes en situation de handicap vieillissantes en Eure-et-Loir

29.9.2026 - | ARS Centre-Val de Loire

L'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures visant à la création de deux équipes mobiles qui interviendront auprès d'EHPAD accueillant ou susceptible d'accueillir des PHV dans le département de l'Eure-et-Loir.

L'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire lance un appel à candidatures visant la création de deux équipes mobiles qui interviendront auprès d'EHPAD accueillant ou susceptible d'accueillir des PHV dans le département de l'Eure-et-Loir.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan des 50 000 solutions (CNH) et répond à l'objectif opérationnel n°57 « Accompagner la transformation et l'adaptation des EHPAD », qui prévoit notamment de renforcer, selon les besoins du territoire, l'accueil en EHPAD de publics ayant des besoins spécifiques, parmi lesquels figurent les PHV.

Le présent appel à candidature s'inscrit dans le cadre :

- du Projet régional de santé (PRS) 2023-2028 ;
- du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;
- de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 ;
- des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) relatives à l'accompagnement des personnes handicapées avançant en âge et à l'adaptation des accompagnements tout au long du parcours de vie.

Les deux équipes mobiles interviendront prioritairement en appui des professionnels et des organisations. Elles pourront également intervenir, avec l'accord de la personne concernée ou de son représentant légal lorsque la situation le requiert, dans le cadre d'actions ponctuelles d'observation, d'évaluation, de conseil, de préconisation ou d'appui à l'adaptation du projet personnalisé.

Ces interventions pourront être sollicitées en amont de l'admission en Ehpads, lors de la préparation de l'entrée, au moment de l'accueil ou au cours du séjour afin de prévenir les ruptures de parcours et de sécuriser l'accompagnement.

Les proches aidants et/ou représentants légaux pourront être associés à l'intervention lorsque leur participation est utile à la compréhension de la situation, à l'élaboration des préconisations ou à la continuité de l'accompagnement.

Les équipes mobiles PHV28 n'ont pas vocation à se substituer aux professionnels de l'Ehpad ni à assurer un accompagnement régulier, permanent ou direct de la personne. Les interventions s'inscriront dans une logique de soutien, de transfert de compétences et de coordination des acteurs du parcours.

Les objectifs et actions attendues sont détaillés dans le cahier des charges de l'appel à candidatures (à télécharger ci-dessous).

Les dossiers de candidature devront être conformes aux dispositions prévues dans ce cahier des charges et contenir les documents mentionnés dans le formulaire « Démarche numérique ».

Les candidats doivent compléter le dossier de candidatures également joint à cet appel.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 20/11/2026 à 23h59, uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme « Démarche numérique » au lien suivant :

- Accédez à la plateforme démarches numériques

Les objectifs et actions attendues sont détaillés dans le cahier des charges de l'appel à candidatures (à télécharger ci-dessous).

Les dossiers de candidature devront être conformes aux dispositions prévues dans ce cahier des charges et contenir les documents mentionnés dans le formulaire « Démarche numérique ».

Les candidats doivent compléter le dossier de candidatures également joint à cet appel.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 20/11/2026 à 23h59, uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme « Démarche numérique » au lien suivant :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/creation-de-deux-equipes-mobiles-dediee-aux-personnes-en-situation-de-handicap-veillissantes-en>